

**RAPPORT N° 99/7-43**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REFECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ECOLES**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

Dans le cadre du plan quinquennal 1999 / 2000, la Ville de Saint-Denis envisage de procéder à la réfection des installations électriques des écoles.

Ces travaux consisteront notamment à la :

- Dépose de l'installation existante ;
- Mise en oeuvre d'un réseau d'éclairage et d'alimentation électrique à l'intérieur des salles de classe / bureau / cuisine / réfectoire ;
- Mise en oeuvre d'un réseau d'éclairage extérieur ;
- Mise en oeuvre d'armoires générales et divisionnaires ;
- Mise en oeuvre d'un réseau d'alarme incendie ;
- Mise en oeuvre d'un balisage de secours ;
- Mise en oeuvre d'un réseau de sonnerie de cour.

Ces travaux seront accompagnés de rapport de vérification établi par un organisme de contrôle agréé certifiant la conformité des installations.

Les travaux seront décomposés en 4 lots.

Le coût de travaux est estimé à 2 055 000 F TTC avec le détail suivant :

- Lot 1 (3 écoles) :

Elémentaire Centrale - Maternelle Vauban I - Elémentaire G. Macé.

## RAPPORT N° 99/7-43

- Lot 2 (4 écoles) :

Elémentaire Tamarins - Maternelle Tamarins - Maternelle Legros - Elémentaire Legros.

- Lot 3 (3 écoles) :

Elémentaire Les Eglantines - Maternelle Les Eglantines - Elémentaire Tulipiers.

- Lot 4 (3 écoles) :

Primaire Bellevue - Primaire Commerson - Primaire Grand Canal.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 - Art 2313 du Budget 1999 / 2000.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet

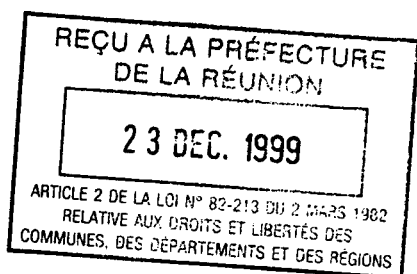
- de m'autoriser :

. à lancer un appel d'offres ouvert conformément à l'art.295 et suivant du CMP,

. à passer un ou plusieurs marché(s) avec le ou les entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas d'appel d'offres infructueux à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**COMMUNE DE SAINT DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 99/7-43  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 14 décembre 1999**

**OBJET**

**REFECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ECOLES**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT n° 99/7-43 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Monique ROYE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture / Animation / Sports / Ecoles et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection des installations électriques des écoles de la Ville de Saint-Denis.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert.

**DELIBERATION N° 99/7-43**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à passer un ou plusieurs marché(s) de travaux avec le ou les entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

